

COMPTE – RENDU de la Réunion du 24 Mars 2025

Date de convocation : 17 Mars 2025

L'an deux milles vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de mars à vingt heures trente minutes,

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M. Éric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, M. Bruno BURLET, Mme Isabelle PAYROT, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Christian GINIER, 1^{er} Vice-président, M Éric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, Mme Amélie DAVID, et M Thierry CAPELLE

Absent(s) non excusé(s) : M Jean CALIBRE, M Emmanuel DESTRUEL, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, M Hervé TASTAYRE, M Francis FRANCOUAL et M. Jean Pierre MASBOU

Maires présents : Mme Isabelle LASCHON

Procurations : M Thierry CAPELLE donne procuration à M. Claude MIQUEL, M. Christian GINIER donne procuration à Mme Huguette ROQUES

Le président ouvre la séance et propose :

- D'enregistrer la séance pour faciliter le compte rendu (approuvé à l'unanimité).
- De nommer Mme Anne TREBOSC secrétaire de séance (approuvé à l'unanimité).
- De prendre en considération la procuration de M. Thierry Capelle à M. Claude Miquel, et celle de M. Christian GINIER à Mme Huguette Roques, ainsi que les excusés qui sont M. Éric Cournède, Mme Myriam Demaegd, et Mme Amélie David.
- D'approuver, s'il n'y a pas de remarque particulière, le compte rendu de la dernière séance du vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq. Après consultation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

À l'issue, le président déroule l'ordre du jour qui se veut financier.

I – DÉLIBÉRATION : Approbation du Compte Financier Unique qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion du BP18200 (N°2025-008)

M. le président expose que les éléments complets ont été transmis à chaque délégué par mail et que seules les pages générales sont éditées pour simplification. Il indique qu'il va donc le présenter et qu'il sortira de la salle au moment du vote qui sera soumis par la secrétaire de séance. Il présente les chiffres clés des diverses sections de fonctionnement et d'investissements. Il rappelle les placements effectués et les rattachements de produits

afférents. L'état de la dette et les restes à réaliser faisant partie du document, il rappelle les éléments afférents comme les reports et affectations reportées. À l'issue de la présentation, il rappelle qu'il devient difficile d'obtenir un nouvel accompagnement. M. le directeur indique le nouveau programme de l'AEAG et ses objectifs. Il demande aux membres présents s'il y a des questionnements. M. le président se retire et Mme TREBOSC soumet au vote des membres présents.

Les votes sont répartis comme suit :

- 17 Pour
- 0 Contre
- 0 Abstention

II – DÉLIBÉRATION : Affectation du résultat du CFU 2024 (N°2025-013)

M. le président rappelle la règle comptable qui veut que l'excédent de fonctionnement vienne combler le déficit de la section d'investissement. Il propose donc de combler ce déficit en affectant la totalité et rappelle les dépenses d'investissement en Reste à Réaliser qui impactent fortement le budget mais qui restent obligatoires pour la réfection des réseaux et des réservoirs. Après avoir débattu, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité des présents et représentés, cette proposition.

Les votes sont répartis comme suit :

- 18 Pour
- 0 Contre
- 0 Abstention

III – DÉLIBÉRATION : Budget 2025 (N°2025-014)

Sur les propositions précédentes, M. le président expose les chiffres du budget 2025 et les opérations d'équipements qui comportent un numéro mais sont détaillées plus en aval dans les documents à disposition des membres présents. Il explique les documents remis et commence par la section de fonctionnement en passant chaque chapitre. Il rappelle la conjoncture générale qui a impacté le budget 2024 et de ce fait directement celui de 2025. Pour la partie remboursement de l'emprunt, il rappelle que la totalité du montant ayant été débloquée en 2024, cela influe aussi sur le budget 2025 tant en fonctionnement qu'en investissement. M. le Directeur rappelle que pour les charges de personnel, 3 agents sont de droit privé et qu'à ce jour il n'y a pas eu de revalorisation suite aux diverses actualités. M. le président indique le montant de l'auto-financement prévisionnel et présente la section d'investissement. Il commence par les recettes et passe aux dépenses. Il rappelle les RAR des travaux engagés et les nouvelles propositions de dépenses courantes. Il demande au directeur de présenter la slide sur les opérations et leurs intitulés. Il indique les délais des opérations et les obligations d'investissements annuels comme pour le renouvellement du parc des compteurs et les renouvellements de véhicules et engins. M. le président indique qu'il y a également une révision des prix pour les marchés publics et indique que des achats de terrain risquent d'être effectués prochainement suite à l'approbation du PLUi du Grand Figeac autour des captages. M. le directeur indique que les évolutions informatiques et appareils assimilés impactent aussi les dépenses. Sur la station de pompage, un projet est en cours de réflexion à moindre coût afin de diminuer les dépenses énergétiques. À l'issue des débats, M. le président soumet aux votes les propositions.

Les votes sont répartis comme suit :

- 18 Pour
- 0 Contre
- 0 Abstention

IV – DÉLIBÉRATION : Conditionnement de l'Étude « Besoin Ressources » (N°2025-012)

M. le président rappelle le choix de lancer la procédure d'études « Besoins-ressources à l'horizon 2050 » sur l'année 2025-2026 suite à la proposition de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Il cite les divers objectifs de cette étude et les attentes qui se veulent principalement sur des points écologiques. Il indique les 4 scénarios retenus suite à l'étude d'Aveyron Ingénierie et l'accompagnement du cabinet Aveyron Études Environnement en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Il indique qu'à ce jour, les arrêtés ne sont pas acquis et qu'il souhaite conditionner cette étude à l'obtention des aides de l'AEAG et du CD12 puis en sus par un montant maximum de 80 000€ de dépenses. Ce qui ferait alors un reste à charge de 16 000€ pour la collectivité. Il rappelle les démarches déjà engagées en amont et les solutions communes qui pourraient se voir utiles. Il soumet aux débats.

Mme Doucet demande quelle serait la part des investissements communs et la capacité de chacun. M. CABRIT demande qui aura le plus à gagner. Le président rappelle qu'il y aura des intérêts croisés. M. le directeur indique des chiffres approximatifs des divers coûts. M. Cabrit trouve cela énorme. Le président rappelle qu'on parle de sécurité à plus de 25 ans. M. le directeur rappelle les éléments de la pré-étude interne notamment sur les aspects techniques. M. Miquel demande ce qu'il adviendra de la convention avec la commune de Capdenac et le nouveau syndicat qui est en cours de création. M. le directeur cite que ce cas avait été inscrit. M. Cabrit rejoint le président sur les intérêts politiques et économiques de l'eau. M. Joulie rejoint l'idée de l'indépendance en eau du SIE de Foissac, du bien commun et de la mutualisation. M. Cabrit soutient l'idée de la création de retenue de l'eau en hiver pour maintenir l'écoulement et de la diversification des ressources. M. le président rappelle les accusations et trouve l'idée judicieuse de cette étude. Il rappelle le but de cette délibération afin de pouvoir conditionner l'attribution. M. Cabrit souhaite que les hypothèses et les chiffrages ne soient pas comme d'habitude estimatifs et non recevables et pose la question si cette étude ne fait pas doublon avec l'étude du transfert de compétence lancée par Ouest Aveyron Communauté. M. le président rappelle qu'un COPIL sera installé avec les divers acteurs. À l'issue des débats, il soumet aux votes des présents le conditionnement de cette étude.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Les votes sont répartis comme suit :

- 18 Pour
- 0 Contre
- 0 Abstention

V – Questions Diverses

1. **Transfert de Compétences (Loi Notre)** : M. le président rappelle l'examen du texte et indique que cela a été acté par l'assemblée mais qu'il reste encore une étape à franchir. Il indique le soulagement pour les 2 communautés de communes du SIEF.
2. **Surveillance des Bornes Incendies** : Sur proposition du bureau, le président indique qu'il existe des moyens de surveillance afin de limiter les puisages à la volée par des personnes non habilitées. Le directeur présente le système et le coût par borne. Le président rappelle les volumes estimés perdus et indique que l'investissement reste très coûteux pour de si faibles quantités.
3. **L'Info-EAU Communication Taxe AEAG** : Le directeur indique qu'il y a une possibilité de communication avec la facture estimative et présente l'avant-projet. Il précise qu'une communication sur l'accès Web pour les abonnés de leur consommation est possible et est rappelée dans ce flyer ainsi qu'un graphique pour la représentativité de la facture d'eau par rapport aux dépenses de la collectivité. Le directeur recueille les premiers avis.
4. **Premier Jet Bilan RPQS 2024** : Le directeur présente le primo-rendement de l'année 2024 et les éléments afférents (été 2023 - printemps 2024).

5. **Déplacement de canalisation sur la commune de Sainte Croix** : Le directeur rappelle la situation administrative et technique des travaux engagés par la commune sur le secteur de Cénac. L'absence de communication ayant un impact sur le projet et notamment sur la partie délai, il présente le plan et la situation actuelle. Il indique qu'un chiffrage et un avant-projet ont été faits en urgence suite à la réunion du jour même, qu'il s'agit de canalisations soumises à relargage de CVM, que les accès aux propriétés privées traversées par la canalisation actuelle sont dangereux pour les agents (profondeur > 2m) et exigus. Il indique les difficultés qui vont se présenter. Le président rappelle les démarches non effectuées et l'utilité de ce projet. Il interpelle Mme le Maire présente. Elle indique les dispositions de la situation et son urgence. M. le président rappelle sa position sur ce type de disposition. Les membres présents débattent sur la présentation et demandent à ce que la commune participe pour le dévoiement provisoire qui sera à but définitif. Mme Laschon indique qu'il faut une étude plus précise afin de ne pas impacter les économies budgétaires des uns et des autres. Elle précise les éléments du projet et son utilité pour la commune. À l'issue, il est rappelé les dispositions notariales en cas de vente et les éléments transmis aux mairies qui ne consultent pas le SIE de Foissac. Un énième rappel est fait aux membres présents sur le fait de consulter la collectivité en cas de consultation notariale sur d'éventuelles servitudes.
6. **Information sur la situation du personnel** : M. le président rappelle les éléments et indique que suite à une réunion du personnel, il est convenu du passage à 39h de M. Delpech et de Mme Algans, que le directeur assumera pour l'autre partie dans un premier temps. Il indique la situation antérieure et présente en précisant qu'un délai de réflexion et de test est en cours.

Le président lève la séance à 23h15

